



Royaume du Maroc

Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de
l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Agence Urbaine de Meknès

« L'Agence Urbaine de Meknès se mobilise pour assurer la continuité d'un service public de qualité dans le contexte actuel de crise sanitaire »

Face à la crise sanitaire qu'affronte notre pays et dans le cadre de la mise en application des mesures fortes visant à enrayer la propagation de cette pandémie, l'Agence Urbaine de Meknès a veillé à opérer une réorganisation interne optimisée en vue de garantir le bon fonctionnement de l'établissement pour prodiguer aux divers usagers un service public de qualité tout en limitant les déplacements des usagers et préservant la santé de l'ensemble du personnel.

Ainsi, au-delà de la mise à jour des services en ligne, une plateforme collaborative permettant le travail d'équipe nécessaire au traitement des tâches et missions de cette agence à distance et en célérité a été mise en place.

Forte d'une volonté d'anticiper et dépasser les effets directs et indirects de cette crise sanitaire, cette agence s'appuie sur l'implication de tout le personnel en vue de remplir les missions d'accompagnement et d'appui technique aux divers partenaires et usagers via la poursuite du suivi des études en cours, l'examen des dossiers de demandes des autorisations d'urbanisme en toute célérité, souplesse et dans le respect des réglementations en vigueur, ainsi que le traitement rapide des paiements des prestations réalisées par les BET et fournisseurs.

Dans cette période sensible, il est aussi recommandé à tout usager ou requérant de recourir aux différents services dématérialisés mis au service des citoyens à partir de notre site web www.aumk.ma pour effectuer les démarches administratives auprès de l'Agence Urbaine de Meknès, à savoir notamment :

- La « e-note » pour la demande en ligne de la note de renseignement urbanistique qui sera traitée dans les 48h et transmise par mail au requérant ;
- La « e-requête » pour déposer toute réclamation ou requête auprès des services de cette agence ;
- Le « e-paiement » pour le règlement des services rémunérés relatifs à l'instruction des dossiers ou des frais relatifs à la note de renseignement ;
- La prise de rendez-vous en ligne ;
- La consultation des données et informations utiles concernant la réglementation en matière d'urbanisme et de passation des marchés, et divers autres documents et informations.

Il a également été instauré une cellule de communication joignable directement par des lignes téléphoniques affichées au niveau du site web de cette agence et dédiées à l'orientation et l'assistance des citoyens (téléchargez le code QR pour accéder directement aux numéros à contacter).



Agence Urbaine de Meknès

 aumk@menara.ma

 [fb.me/AUMeknes](https://www.facebook.com/fb.me/AUMeknes)

